

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 août 2018

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 14 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 14

Etaient présents Pierre LOTZ, Rémy LEHMANN, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Elisabeth FISCHER, Nathalie LAQUIT, Gilberte SCHAEFER, Malou OBERLE

Absente excusée Franceline FISCHER (donne procuration à Malou OBERLE)

Absent non excusé

Le Conseil Municipal a été convoqué le 20 août 2018 avec comme ordre du jour :

- 2018-044. Procès-verbaux des 11 juin et 2 juillet 2018 – Approbation
- 2018-045. Emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2018-046. Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité - Création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel
- 2018-047. Rapport d'activité 2017 – Communauté de Communes Saverne – Marmoutier - Sommerau
- 2018-048. Contrat de contrôles et de maintenance des équipements de l'aire de jeux
- 2018-049. Mise en place colombarium
- 2018-050. Subvention : acquisition drapeau association Pro-Patria

DIVERS

2018-044. Procès-verbaux des 11 juin et 2 juillet 2018 - Approbation

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des procès-verbaux des réunions du 11 juin et 2 juillet 2018, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** lesdits procès-verbaux.

2018-045. Emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

M. le Maire expose que par la délibération n°2016-027 du 7 mars 2016, le Conseil Municipal a décidé de la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juin 2016, pour remplacer la secrétaire de mairie compte tenu de son départ en retraite le 31 mai 2016.

Or, suite au reclassement du 1^{er} janvier 2017, ce poste a changé de dénomination : il s'agit depuis d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Il convient donc de délibérer afin de prendre en compte ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte du changement de dénomination du poste** d'adjoint administratif 1^{ère} classe qui s'intitule depuis le 1^{er} janvier 2017 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- La quotité horaire du poste reste identique, à savoir 31/35^{ème} ;
- **Décide du recrutement d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie ;
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2018-046. Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité - Création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la **création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, en qualité de contractuel.**

Les attributions consisteront à : tenue du site internet de la commune et assistance au secrétariat de mairie.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 3/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 370, indice majoré 342.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

2018-047. Rapport d'activité 2017 – Communauté de Communes Saverne–Marmoutier-Sommerau

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes Saverne-Marmoutier-Sommerau est communiqué au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes Saverne-Marmoutier-Sommerau.

2018-048. Contrat de contrôles et de maintenance des équipements de l'aire de jeux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de **souscrire le contrat de contrôles et de maintenance des équipements de l'aire de jeux** « formule SATD Confort » (un contrôle principal et 3 contrôles fonctionnels, le contrôle de routine restant à la charge de la commune) pour une durée de 4 ans au prix annuel de 1.248,00 HT moins 5,00%, proposé par la société SATD sise à RUSS (67130).

Le maire est autorisé à signer les documents afférents.

2018-049. Mise en place colombarium

M. le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs habitants de la commune se sont adressés à lui concernant l'implantation d'un colombarium dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **décide** :

- De l'implantation de 10 cavurnes, recouvertes d'une dalle de grès rose, dans la partie basse du cimetière ;
- De consulter différentes entreprises pour la réalisation des travaux d'implantation de 10 cavurnes ;
- D'inscrire au budget primitif 2019 les crédits correspondants.

2018-050. Subvention : acquisition drapeau association Pro-Patria

L'association patriotique Pro-Patria, Valeurs de la République – Alsace/Moselle, sise à Schwenheim, sollicite une subvention des différentes communes qui se sont engagées dans les projets mémoriels (75^{ème} anniversaire de la Libération et commémoration du retour de l'Alsace-Moselle à la France avec ravivage de la flamme sur l'Arc de Triomphe le 29 juin 2019), dont la commune de Thal-Marmoutier, pour l'acquisition d'un drapeau d'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **donne son accord de principe** quant au versement d'une subvention à l'association Pro-Patria pour l'acquisition d'un drapeau.

Le montant de la subvention sera fonction du coût du drapeau.

Une nouvelle délibération définissant le montant de la subvention attribuée sera prise lorsque le Conseil Municipal aura connaissance du prix du drapeau.

DIVERS

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 1^{er} octobre 2018 à 20h00 en mairie.
- Une réunion publique aura lieu le vendredi 5 octobre 2018 à 20h00 au Mille Club autour du thème du fleurissement. Un flyer sera distribué afin d'y convier tous les habitants de la commune.

Le présent rapport comportant les points 2018-044 à 2018-050 est signé par tous les Membres présents :			
DISTEL Jean-Claude	LOTZ Pierre	LEHMANN Rémy	VOLKRINGER Pierre
WEISS Aline	DISTEL Sébastien	ZUBER Jean-Marie	HOFF Vincent
STENGER Eric	FISCHER Elisabeth	LAQUIT Nathalie	SCHAEFER Gilberte
	OBERLE Malou		
Affichage le 27 septembre 2018		Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 27 septembre 2018	